

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2022/2023

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFÉRENCE</b>	<b>N°11</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER D'AIDE A LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (CAS-EBEP)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la circonscription et placé auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, le CAS-EBEP est membre d'une équipe de circonscription du 1er degré. Il exerce ses missions en lien étroit avec les écoles, le RASED, le pôle ressources, la médecine scolaire, les infirmières, les enseignants référents et les conseillers départementaux ASH sous la responsabilité fonctionnelle des IEN ASH désignés.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La fonction de CAS-EBEP prend appui sur le référentiel de compétences énoncé dans le Bulletin Officiel n°10 du 11/03/2021.
	<b>FONCTIONS</b>	<p><b>Le CAS-EBEP apporte son expertise pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'observation et l'évaluation des besoins des élèves du cycle 1 au cycle 3 ;</li> <li>• Conseiller les enseignants à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées aux besoins et compétences des élèves ;</li> <li>• Accompagner les équipes et les familles dans l'élaboration d'un dossier de compensation du handicap lors des premières demandes en lien avec l'ERSEH ;</li> <li>• Aider à la mise en place du binôme enseignant/AESH ;</li> <li>• Assurer le suivi de situations spécifiques dans le cadre de la liaison CM2/6<sup>ème</sup>.</li> </ul> <p><b>Le CAS-EBEP participe à l'accompagnement et à la formation des AESH du premier degré en lien avec l'enseignant référent, l'AESH référent et le coordonnateur du PIAL.</b></p> <p><b>La pratique du CAS-EBEP se décline en plusieurs actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations et co-interventions</li> <li>• Rédaction et transmission des comptes rendus d'observation des élèves et des réunions de travail avec les équipes enseignantes et/ou les partenaires ;</li> <li>• Participation aux REE et, si nécessaire, aux RESS en collaboration avec les ERSEH ;</li> <li>• Instauration d'un lien de confiance avec les différents partenaires et acteurs de du projet de l'élève.</li> </ul> <p><b>Des missions complémentaires peuvent être confiées aux CAS-EBEP par l'IEN de circonscription, en concertation avec l'IEN ASH. Ces missions doivent conserver un lien fort et pertinent avec la scolarisation des élèves handicapés et concerner plus particulièrement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des orientations des élèves en situation de handicap en SEGPA ;</li> <li>• Des actions spécifiques auprès d'élèves hautement perturbants (TCC) ;</li> <li>• Si nécessaire, la participation aux commissions d'harmonisation GS/CP et CM2/6<sup>ème</sup>.</li> </ul> <p>En fin d'année, le CAS-EBEP établit un bilan de son activité envoyé à l'IEN ASH et l'IEN de circonscription du premier degré.</p>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers et de leurs conséquences sur les apprentissages (identification et analyse) ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels liés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>• Avoir des compétences d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation ;</li> <li>• Avoir des aptitudes au travail en équipe ;</li> <li>• Être rigoureux et autonome dans l'organisation des missions ;</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ;</li> <li>- Avoir une expérience d'enseignement attestée auprès d'élèves porteurs de handicap.</li> </ul>
	<b>INDEMNITÉS ANNUELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ NBI 27</li> <li>☞ Éligible à la REP/REP+ selon la circonscription</li> <li>- Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<p><b>Poste à avis</b></p> <p>Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable</p>
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :</p> <p><b>Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : <a href="mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr">ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr</a></b></p> <p><b>Au plus tard le 24 mars 2022</b></p> <p>Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion)</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><b>Mme Nathalie Zozime - IEN Bobigny 3 ASH –Bassin 1 et 2</b></p> <p>☎ : 01 43 93 74 34</p> <p><b>Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH –Bassin 3 et 4</b></p> <p>☎ : 01 43 93 74 18</p>